



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100 UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2508 022

Le 6 novembre 2025

OBJET : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant des documents administratifs

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 1^{er} août 2025 et visant à obtenir les documents suivants :

A) Les différents protocoles applicables en matière d'arrestation et en matière d'interrogation de personnes inaptes civilement en vigueur entre 2012-2014;

B) Les directives internes, lignes de conduite et guides applicables en ces mêmes matières et en vigueur entre 2012-2014;

C) Les différents protocoles applicables, directives internes, lignes de conduite et guides en matière d'arrestation et en matière d'interrogation de personnes ayant des déficiences intellectuelles en vigueur entre 2012-2014;

D) Les différents protocoles applicables en matière d'arrestation et en matière d'interrogation de personnes inaptes civilement en vigueur aujourd'hui;

E) Les directives internes, lignes de conduite et guides applicables en ces mêmes matières et en vigueur aujourd'hui ;

F) Les différents protocoles applicables, directives internes, lignes de conduite et guides en matière d'arrestation et en matière d'interrogation de personnes ayant des déficiences intellectuelles en vigueur aujourd'hui.

En réponse à l'ensemble des points cités, les recherches effectuées ne nous ont pas permis de repérer de documents susceptibles d'être visés par votre demande, et ce, en raison qu'il n'existe pas de documents spécifiques en matière d'arrestation et d'interrogation de personnes inaptes civilement et/ou ayant des déficiences intellectuelles. Par conséquent, nous ne pouvons pas donner suite à votre requête (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter le soussigné en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information :

accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigancine

Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels